



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

13 rue du Poirier au large 78870 Bailly apebn.baillynoisy@orange.fr
Association loi de 1901 Fondée en 1972 www.apebn.org

→ DRE

VR 4.12 →
(Document remis en réunion
de la CCE).

Monsieur le Préfet Jean-Jacques BROU
Préfecture des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78870 Versailles

PREFECTURE DES YVELINES
- Direction de la réglementation et des élections
78010 VERSAILLES

05 DEC. 2018

Objet : CCE de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole
Respect des Trajectoires par les aéronefs

Bailly, le 1^{er} décembre 2018

Monsieur le Préfet,

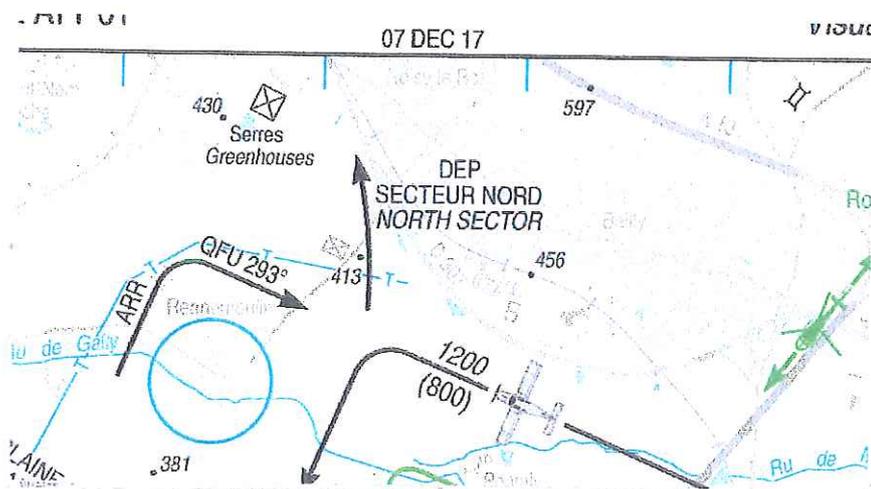
Lors des réunions de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, la question du manque de respect des trajectoires imposées aux pilotes est toujours évoquée comme sources de nuisances pour les riverains des communes limitrophes.

✓ Veuillez me permettre de vous faire part du cas particulier du non-respect des trajectoires au voisinage des communes de Bailly et de Noisy-le-Roi.

Sur l'édition la plus récente de la carte VAC relative à l'aérodrome de Saint-Cyr l'Ecole (LFPZ), la feuille ATERRISSAGE A VUE (Voir extrait ci-après) montre un tracé de Départ en Secteur Nord

qui n'est pas en conformité avec celui recommandé dans le Dossier Environnement (version 1.0 du 1/03/2014) émis par le GUAS (Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint Cyr).

Sur la carte VAC le tracé vient très vite à longer la RD 307 ce qui amène les aéronefs à s'approcher des nombreuses habitations de Noisy le Roi dans ce secteur.



Dans l'extrait de la page 20/28 ci-dessous du Dossier Environnement du GUAS, établi afin de réduire les nuisances aériennes pour les riverains, le tracé recommandé survole les premières serres de Noisy (non légendée sur la carte VAC, à proximité de la cote 413 ft) puis les serres légendées sur la carte.7



Les pilotes n'ayant malheureusement que trop tendance à suivre la RD 307 (ce qui est d'autant plus dommageable pour les riverains lorsque les décollages / atterrissages se font en pistes 11) il serait souhaitable de ne pas leur donner un prétexte à s'approcher de cette voie et donc des habitations, de Noisy le Roi et aussi de Bailly.

En sus d'une correction de ce tracé il serait également souhaitable qu'un commentaire souligne l'impératif de respecter le tracé de la Vent Arrière et des entrées/sorties par le secteur Nord et de rester à distance de la RD 307.

Par ailleurs, un « amer » (damier rouge et blanc) a été récemment positionné à Bailly, au sud de la D307 et près de la route communale de Bailly à Fontenay-le-Fleury, afin d'aider les pilotes à mieux respecter la trajectoire réglementaire de la Vent Arrière. Cet amer devrait être aussi indiqué sur la carte VAC.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer ces remarques aux Services de l'Aviation Civile concernés par ces questions.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Patrick MENON
Président de l'APEBN
Vice-président d'Yvelines Environnement